



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 – 18250 HENRICHEMONT
☎ **02.48.26.70.04** – 📠 **02.48.26.96.12**
mairiehenrichemont@orange.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20220713-2022-69AR-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Notification : 13/07/2022

Publié sur le site henrichemont.fr le 15.07.2022

ARRETE DU 13 juillet 2022
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS
DE LA COURSE CYCLISTE
« PRIX DE LA BORNE »
DU 7 AOUT 2022

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu, le Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu, le Code de la Route, des règles relatives à la police et à la circulation routière,
- Vu, la loi n° 82.213 en date du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions ;
- Vu l'arrêté interministériel du 26 août 1992 relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,
- Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie relative à la signalisation temporaire du livre Premier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté n° N2210671AT en date du 13 juillet 2022 du Conseil Départemental.

Considérant que la sécurité des usagers de la route, des riverains et des participants à la course « Prix de la Borne » organisée par la 4S Saint-Satur le 7 août 2022 nécessite de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le dimanche 7 août 2022 de 13h à 19h à la Borne :

- Route d'Henrichemont (de la Maison Forestière à la Place Jean Gauthier),
- Place Jean Gauthier,
- Route de la Chapelotte.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques de la commune et mise en place par les organisateurs.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le responsable des services techniques de la commune et les organisateurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU